



indemnités de licenciement et délai

Par **nutnut**, le **13/02/2012** à **12:32**

Bonjour,

J'ai reçu ma lettre de licenciement. Mon employeur m'a donc licencié, suite à l'entretien préalable avant licenciement. La lettre m'informe du fait que les documents et autres se trouvent au secrétariat de l'entreprise. J'ai appelé ce jour et la secrétaire de demande de rappeler mercredi, car la comptabilité prépare mes indemnités. Mes craintes sont les suivantes : Est-ce que cela peut encore durer longtemps et comment faire pour que mon employeur me remettre au plus rapide les documents nécessaire à mon inscription à pôle emploi et aux assedics? Je vous remercie infiniment pour vos conseils si possible. Très cordialement vôtre.

Par **P.M.**, le **13/02/2012** à **16:27**

Bonjour,

Il est admis que le solde de tout compte soit délivré au jour habituel de la paie avec l'attestation destinée à pôle Emploi...

Si cela traînait au-delà, vous pourriez envoyer une lettre recommandée avec AR de mise en demeure à l'employeur...